ABELYA PARTNERS
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 18 Rue le Verrier,
75006 PARIS
951 824 606 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

Le 25 novembre 2025, à 11h, les actionnaires de la Société ABELYA PARTNERS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 18 Rue le Verrier, 75006 PARIS, sur convocation faite par Président.

Chaque actionnaire a été convoqué en date du 18 novembre 2025.

Monsieur Pascal COMPET préside la séance en sa qualité de Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent 6 000 actions, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président ;

Puis le Président de Séance déclare que les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social d'une somme de 3 430 euros, par voie de rachat d'actions,
- Conditions et modalités de la réduction de capital,
- Pouvoir en vue des formalités.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

MM CG JFK KA LB PC

RESOLUTION 1 : VENTE DE TITRE A LA SOCIETE ET REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale, autorise le Président à réduire le capital social de 3 430 euros, pour le ramener de 60 000 euros à 56 570 euros, par voie de rachat de 343 actions,

appartenant à l'actionnaire suivant :

- Monsieur Kévin ALLAIN, à hauteur de 343 actions,

Chaque action a une valeur nominale de 10 euros et un prix unitaire de 30 euros.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser, ou non, au vu des oppositions éventuelles, et dans un délai maximum de 60 jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur les postes de réserves suivants :

- Aux autres réserves

tels que figurant au bilan de la société, arrêté à la date du 31 août 2025.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 : DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DE PROCEDER AU RACHAT DES ACTIONS ET A LA REDUCTION DE CAPITAL QUI EN DECOULE

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder, dans les conditions définies à la résolution ci-dessus, au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découler et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3 : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

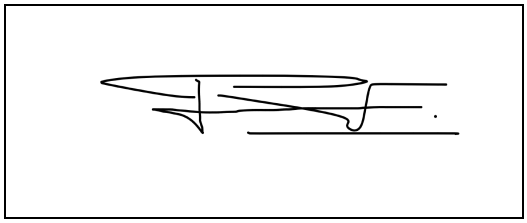
Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 13h.

MM CG jfk KA LB PC

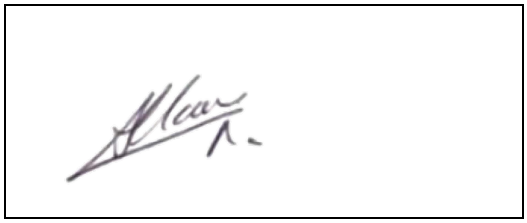
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Pascal COMPET

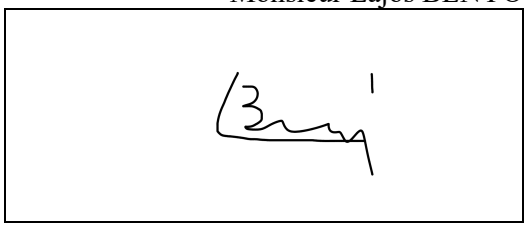


Les associés présents

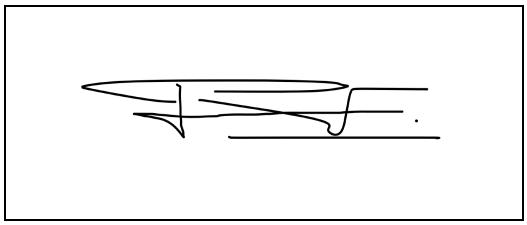
Monsieur Kévin ALLAIN



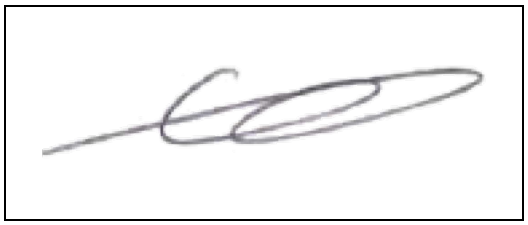
Monsieur Lajos BENYO



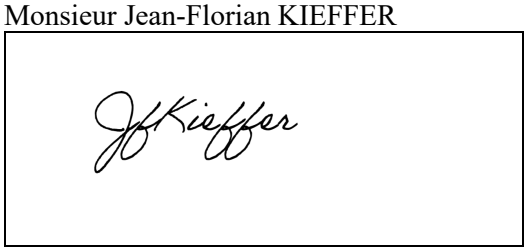
Monsieur Pascal COMPET



Madame Cécile GLORIES



Monsieur Jean-Florian KIEFFER



Madame Mailys MANCION

